

sont prononcées. Tant qu'il en sera ainsi, le pays ne sera pas gouverné par un seul parti, ni dominé par un parti minoritaire qui, au mépris des traditions, foule aux pieds les droits du Parlement. Peu importe la majorité qui prévaudra, peu importe le résultat numérique du vote—je parlerai des Créditistes tout à l'heure—cette dernière semaine nous avons été témoins de la violation, sinon du viol, du Parlement. De mon temps, monsieur l'Orateur, peu importait ma position à la Chambre, je n'ai jamais présenté de motion pour blâmer quelqu'un d'avoir dit telle ou telle chose en dehors de la Chambre. J'ai toujours cru qu'au cours des débats parlementaires, et aussi à l'extérieur de la Chambre, s'il est un droit qui doit être maintenu, c'est bien la liberté de parole. Je ne pouvais approuver d'initiative prise par la Chambre des communes à cause de paroles prononcées en dehors de la Chambre, si grande que fût ma désapprobation. Ce principe est ancré dans notre vie parlementaire. En effet, monsieur l'Orateur, pareille motion ne pouvait que rassurer le gouvernement qu'il était encore au pouvoir et que le Parlement était encore actif.

Je ne veux répéter aucun des arguments invoqués, sauf d'une façon générale. Ces derniers jours, on m'a demandé à maintes reprises: Quelle est votre position sur cette question? Je n'ai jamais demandé de sympathie à personne. J'ai toujours été prêt à prendre position. On se souviendra, j'espère, que si humble qu'ait été la personne, si puissants les tyrans, j'ai toujours, durant mes années à la Chambre, protesté contre de telles initiatives, et je continuerai de le faire tant que je serai ici.

Le Parlement, monsieur l'Orateur, a été émasculé. Il ne sera plus nécessaire de faire retentir le timbre pendant une heure ou une heure et demie. Dorénavant, nous pourrons voter sur n'importe quelle mesure dès que le débat est terminé. Car, indépendamment du résultat, et de l'importance de la question débattue, le gouvernement pourra dire le lendemain: «Il ne s'agissait pas vraiment d'un vote de confiance hier soir; nous voulons une deuxième chance».

Divers arguments ont été formulés, monsieur l'Orateur. Un honorable représentant a dit qu'il n'y avait pas assez de députés à la Chambre lors du vote. Monsieur l'Orateur, 71 p. 100 des votants étaient ici. Le gouvernement actuel a été élu en 1965 par environ 42

p. 100 des suffrages. Maintenant il demande un deuxième vote. Le lendemain d'une défaite, j'aurais voulu que l'élection ait lieu de nouveau, car c'est alors que les gens vous disent qu'ils sont désolés que vous ayez été battus et qu'ils étaient de votre côté la veille. Un régime démocratique, toutefois, ne nous donne pas une deuxième chance—ou du moins nous n'en avons pas eu dans le passé. Voici un jour bien triste pour le Parlement, monsieur l'Orateur.

• (4.00 p.m.)

J'avais l'intention de venir à la Chambre en fin d'après-midi puisqu'on m'avait dit que cette place m'était réservée sur la liste des orateurs. Puis, j'ai entendu que le député de Villeneuve (M. Caouette) avait la parole et je suis entré pour l'écouter. Or, ce n'est pas le député de Villeneuve que j'ai entendu mais celui de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill).

Depuis que je siége à la Chambre, à l'époque de la guerre, j'ai vu des députés libéraux adopter l'attitude du député. Je regrette profondément qu'il ait jugé nécessaire d'adopter cette ligne de conduite, mais la Chambre doit reconnaître une chose: un autre Churchill a fait la même chose, et il l'a fait deux fois. Notre Churchill a rejoint les rangs pendant la première guerre mondiale pendant trois ans et il s'est distingué pendant la dernière guerre. Il a été décoré du DSO pour actes d'une bravoure inouïe sur le champ de bataille. (*Applaudissements*)

Lorsque les grands principes sont en jeu, on est loyal envers son parti mais on est aussi loyal envers ses principes, tel qu'on les envisage. J'ai été vraiment scandalisé de voir ce qui se produit à la Chambre. Je ne nommerai pas ceux qui ont décidé que ce qui se produisait, à leur avis, n'était pas dans l'intérêt du pays. Les événements prouvent à quoi sert le Parlement. Nous sommes tous unis au sein de nos partis; mais lorsque des partis perdent leur notion d'idéal, il est temps que d'autres, de l'autre côté de la Chambre, fassent connaître leur opinion.

Ce sont de grands parlementaires, les députés ministériels. Je n'en nommerai aucun, car on pourrait y voir un stigmat. (*Applaudissements*)

Je dois admettre que le doyen de la Chambre fait partie de cette catégorie. Ce qui l'a empêché d'être témoin du pétrin de l'autre soir est une des plus heureuses choses qui lui soient arrivées. Le destin désigne souvent ses élus, disait Horace.